

UNE MOBILISATION SANS FAILLE

Le ralentissement de l'activité mondiale rend la période économique difficile pour les salariés et les entreprises, aussi bien en France que dans l'ensemble des pays occidentaux. Les mauvais chiffres de l'emploi en sont la conséquence directe, puisque sans croissance, il est particulièrement difficile de faire baisser le chômage. Dans ce contexte, l'emploi est, plus que jamais, la priorité du Gouvernement, avec de nombreuses mesures prises depuis le printemps.

Notre action s'est notamment portée vers les personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi, avec :

- ✓ La mobilisation de 400 000 contrats aidés en 2011 et l'accélération des entrées en formation, pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de revenir vers le marché du travail ;
- ✓ Le contrat de sécurisation professionnelle, pour une meilleure prise en charge des licenciés économiques ;
- ✓ Le travail bassin d'emploi par bassin d'emploi, pour rapprocher l'offre et la demande et mieux identifier les métiers en tension et les secteurs qui recrutent, au plus près des besoins des territoires.

Parce que les jeunes sont la première des priorités du Président de la République, nous avons lancé dès le mois de mars un vaste plan doté de 500 M€ pour développer la formation en alternance, véritable passeport pour l'emploi des jeunes. Grâce aux nombreuses mesures qui ont été prises, avec notamment la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance, notre action pour lutter contre le chômage des jeunes commence à porter ses fruits : sur les 11 premiers mois de l'année, il y a eu 8,3 % de contrats en alternance de plus qu'en 2010 : cette année, ce sont donc 24 000 jeunes de plus qui sont formés en alternance !

Pour amplifier notre action et encourager les entreprises à recruter en alternance, le Président de la République a annoncé que l'aide à l'embauche supplémentaire de jeunes en alternance serait prolongée jusque juin 2011 (depuis la mise en place de ce dispositif, près de 25 000 demandes ont déjà été faites).

Parallèlement à ces mesures, Pôle emploi s'est doté d'une nouvelle feuille de route qui permet :

- ✓ Un accompagnement des demandeurs d'emplois plus personnalisé, donc plus efficace : concrètement, ils bénéficieront d'un accompagnement dès leur inscription, et non plus au bout de 4 mois comme auparavant ;

- ✓ Un meilleur service aux entreprises pour faciliter leur recrutement. Ainsi, pour plus de pertinence, les priorités pour ces services renforcés aux entreprises seront définies au niveau des régions ;
- ✓ Des moyens orientés vers une logique du résultat.

Au total, grâce à la politique menée par le Gouvernement, la France résiste mieux à la montée du chômage que les autres pays de l'Union européenne. Si, depuis le début de la crise, le nombre de chômeurs a augmenté en France de 31 %, il a augmenté de 42,8 % aux Pays-Bas, de 51 % au Royaume-Uni, de 115,4 % en Espagne, et de 41,3 % en moyenne dans l'Union européenne.

FAIRE FACE À LA CRISE EN PROTÉGEANT LES EMPLOIS

Cette mobilisation de l'ensemble du Gouvernement, nous avons aujourd'hui décidé de l'amplifier, pour protéger au mieux l'emploi des Français. C'est pour cela que, dès le 21 novembre, le Gouvernement a annoncé des mesures concrètes en direction des entreprises qui pourraient être en difficulté :

- ✓ Au niveau de l'État, la mise en place d'un étalement de la dette fiscale et sociale des entreprises, l'accélération du règlement par les administrations des factures de moins de 5 000 €, ou encore la mobilisation des services de l'État et le soutien des entreprises françaises, avec une feuille de route claire et opérationnelle ;
- ✓ Au niveau régional, avec la création de cellules opérationnelles de coordination des services de l'État, au plus près des besoins des entreprises ;
- ✓ Au niveau national, avec l'installation d'une mission de coordination des dispositifs d'aides aux entreprises, confiée par le Premier ministre à René RICOL ;
- ✓ La nomination de nouveaux Commissaires à la réindustrialisation pour les bassins d'emplois les plus fragiles.

Concrètement cela signifie un accompagnement au cas par cas des entreprises en difficulté.

Le Gouvernement a également réactivé des outils qui ont montré leur efficacité, comme le recours à l'activité partielle, une mesure qui a notamment permis aux entreprises en difficulté lors de la crise de 2008 de s'adapter à une chute passagère d'activité sans licencier, en maintenant 85 à 94 % de la rémunération nette. Les démarches administratives seront assouplies pour que les mécanismes d'activité partielle puissent être mobilisés plus rapidement.

Enfin, le Gouvernement est particulièrement attentif à la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis de leurs salariés et de leurs fournisseurs.